

Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée _____ €
(en chiffres)

Date : _____

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

Qualité de la partie versante

A consigné en qualité de _____

Les deniers de _____

Rayer le cas échéant

la mention inutile

La somme de (en toutes lettres) _____

Les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée) _____

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : _____

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) Oui Non

Oui Non

Si oui, joindre les pièces justificatives

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, SATD...) Oui Non

Oui Non

Liste des bénéficiaires

Oui Non

Si oui, joindre la liste

Modalités de déconsignation : _____

Seule la validation par la Caisse des Dépôts de la déclaration de consignation associée au règlement vaudra acceptation. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet des sommes reçues.

Signature du déposant

Récépissé (2)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé _____

Cachet : _____

Signature du représentant de la Caisse des Dépôts : _____

Date (3) : _____

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.

(2) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.

(3) Date de réception des fonds par la Caisse des Dépôts.



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une autre personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de gestion des consignations et des dépôts spécialisés par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Consultez notre notice d'information dédiée « *Notice d'information sur la protection des données personnelles Consignation, Dépôts spécialisés et fonds en déshérence* », avant tout envoi de formulaire, afin de découvrir comment nous traitons vos données personnelles.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt, elles pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données erronées vous concernant et, dans les cas prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Etablissement de Bordeaux – 6 rue des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr et d'y joindre, le cas échéant, toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à dpo@caissedesdepots.fr. En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)

Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :
(cochez la case de votre choix)

par mail : _____ @

ou

par courrier :

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

POUR LA CONSIGNATION

GUICHET OUVERT (ARRÊTÉ TARIFAIRE S21)

- La déclaration de consignation complétée et signée, mentionnant les références de l'arrêté ministériel et du projet prévu ;
- L'arrêté tarifaire ministériel, arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 ;
- L'autorisation d'urbanisme mentionnant le lieu d'implantation du projet ;
- Justificatif d'identité du producteur :
 - pour les personnes morales : l'extrait K-Bis du Producteur de moins de 3 mois et la pièce d'identité du représentant légal (en cours de validité) ;
 - pour les personnes physiques, la pièce d'identité du Producteur (en cours de validité);

Compléter le formulaire en ligne en indiquant dans le champ "Motif de consignation" : Installations photovoltaïques - Guichet ouvert (arrêté tarifaire S21) + la puissance de l'installation en kwc (ex: 200 kwc).

POUR LA DÉCONSIGNATION

GUICHET OUVERT (ARRÊTÉ TARIFAIRE S21)

En cas de mise en service du projet :

○ Sur production de l'attestation de conformité mentionnée à l'article R.314-7 du Code de l'énergie mentionnant le numéro d'autorisation d'urbanisme, le cas échéant, le numéro de consignation ;

En cas de main levée :

- Sur demande de l'Etat ou de l'acheteur obligé.

En cas d'abandon ou d'absence de mise en service du projet :

- Sur demande du Producteur avec la copie du courrier du gestionnaire de réseau confirmant la suspension du traitement de raccordement.
- Sur demande de l'Etat, le cas échéant de l'acheteur obligé, si l'attestation de conformité n'est pas fournie dans le délai et conditions prévues dans l'arrêté tarifaire.